



Une offre d'emballages alimentaires et de matériels associés unique en Europe

Décision de la Commission Européenne

Ornans, le 24 juin 2015

Groupe Guillin prend acte de la décision de la Commission Européenne condamnant des fabricants européens de barquettes en polystyrène expansé (PSE) pour des faits anti-concurrentiels remontant aux années 2000 et impliquant une activité non significative de sa filiale italienne Nespak.

Groupe Guillin informe que cette décision n'impactera pas négativement ses comptes consolidés au 30 juin 2015 et qu'il étudie tout recours possible pour faire valoir ses droits.

Pour toute information complémentaire, contacter :

GROUPE GUILLIN - Service Juridique - BP 97 - 25290 ORNANS - Tél : 03.81.40.23.23 - Fax : 03.81.62.15.92
contact@groupeguillin.fr - www.groupeguillin.com
Cotation: FR0000051831 - AlterNext ALGIL

